

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 26 JUIN 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du lundi 26 juin 2023**

Délibération n°73**Dénomination du stade de football des Makes.**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 20 juin 2023, dématérialisée et affranchie le 20 juin 2023, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone Veil à Saint-Louis sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA ¹ M. Thibaud CHANE WOON MING Mme Claudie TECHER M. Eric FONTAINE Mme Yannicke SEVERIN M. Imran HATTEEA Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Sylvain ARTHEMISE Mme Dominique AMAZINGOI-RIVIERE M. René Claude MARIMOUTOU Mme Leila OULAMA M. Jean Michel FLORENCY M. Jérémy TURPIN Mme Julie DIJOUX M. Romain GIGANT M. Jean Hugues GERARD M. Jean François PAYET Mme Marie Joëlle JOVET M. Bernard MARIMOUTOU M. Jean Pascal MANGUE Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY M. Bruno BEAUVAL Mme Camille CLAIN M. Hanif RIAZE Mme Linda MANENT Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Eliana Marie Eloise NARCISSE M. Olivier LAMBERT	Mme Ludivine IMACHE Mme Corinne ROCHEFEUILLE Mme Françoise GASTRIN Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA M. Alix GALBOIS ²	Mme Dominique AMAZINGOI-RIVIERE Mme Yannicke SEVERIN Mme Claudie TECHER Mme Marie Joëlle JOVET M. Olivier LAMBERT Mme Juliana M'DOIHOMA	M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

¹ N'a pas pris part au vote de la délibération n°62, se retire de la salle et a fait désigner par le Conseil municipal le président de séance pour le vote de cette affaire.

² N'a pas pris part au vote de la délibération n°62 vu la procuration donnée à Madame M'DOIHOMA

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 26 JUIN 2023**

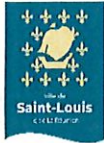
Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, Monsieur GIGANT Romain a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour la délibération n°60	30	6	9	0	36	0	0
Pour la délibération n° 61	30	6	9	0	34	0	2
Pour la délibération n°62	29	5	11	0	32	0	2
Pour la délibération n°63	30	6	9	0	34	0	2
Pour les délibérations n°64 à 75	30	6	9	0	36	0	0

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



 <i>Ville de passion!</i>	Conseil municipal - Séance du 26 juin 2023 Délibération n°73	Pôle Proximité et Citoyenneté
	Dénomination du stade de football des Makes	Direction de l'Epanouissement Humain

I. RAPPORT DE PRESENTATION

La Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer par délibération la dénomination des voies, espaces publics et infrastructures communales.

Le stade de football des Makes n'a jamais fait l'objet de dénomination.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à la dénomination de cet équipement sportif au nom de :

« Richman SOPHIE »

Né le 28 novembre 1984 à Saint-Louis, Monsieur Richman SOPHIE était employé communal de la ville de Saint-Louis du 1^{er} mai 2008 jusqu'au 14 Juillet 2015, date de son décès. Il a travaillé à l'école Paul Hermann.

Il a œuvré pour la création et la structuration de l'ASC MAKES. Il faisait partie des premiers bénévoles de l'association à obtenir le diplôme d'éducateur, ce qui lui a permis d'encadrer des sections de jeunes.

M. Richman SOPHIE jouit d'une grande notoriété dans le quartier des Makes. Il était reconnu et apprécié.

Lors d'un Conseil Participatif Citoyen aux Makes, sa famille a sollicité la Commune pour rendre hommage à leur fils et frère en dénommant le stade à son nom. Il y a plusieurs années, l'ASC Makes avait déjà exprimé cette demande à la collectivité mais elle était restée sans suite.

II. DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Vu le courrier de la mère de M. Richman SOPHIE en date du 05 mai 2023 ;

Considérant l'intérêt de dénommer le stade de football des Makes ;

Considérant la personnalité de M. Richman SOPHIE et son apport au village des Makes ;

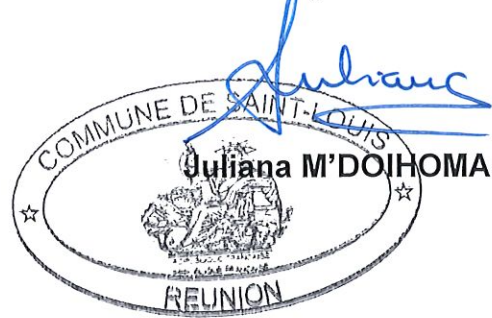
Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : De dénommer le stade de football des Makes : « Richman SOPHIE ».

Article 2 : De donner tous pouvoirs à Madame Le Maire ou l'élu (e) délégué (e) pour signer les actes à intervenir.

Vote : 36 pour

La Maire,



**Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le**